

Extrait du registre des délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 14 juin 2024

N° 2024.09

Objet : Compte administratif 2023

**Date de Convocation** Le quatorze juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Le 07 juin 2024

**Etaient présents :**

M. Laurent RICHARD, Président,

**Nombre de conseillers** Mme Guylène BIGOT, M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, Mme Eliane FAVRON, Mme Katia CHAUVET, M. Gilles BACHELET, Mme Aurélie SCHEMEL, Mme Fabienne TURBERT, Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Françoise MORISSE, Mme Pascale AUDEBRAND.

En exercice : 17

Présents : 13

Représentés : 00

**Absents excusés :** Mme Sophie FOURNIAU, Mme Martine DELIGEON, Mme Bénédicte BEYENS, Jaqueline DUPRAT.

Votants : 13

**Secrétaire de séance :** Mme Guylène BIGOT.

Le Président de séance rappelle que le compte administratif soumis à la délibération du Conseil d'Administration retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice 2023. Il constitue l'arrêté des comptes du CCAS à la clôture de l'exercice budgétaire.

Dressé par le Président du CCAS à partir de la comptabilité qu'il tient en sa qualité d'ordonnateur, le compte administratif est le bilan financier du CCAS et permet d'engager les résultats d'exécution du budget en fin d'exercice, soit au 31 décembre 2023.

Le compte administratif est le reflet exact du compte de gestion établi quant à lui par le Trésorier.

Le Président de séance présente à l'assemblée le compte administratif relevant de Monsieur Laurent RICHARD, Président du CCAS en exercice au cours de l'année 2023.

	Investissement	Fonctionnement
<b>RECETTES</b>		
Prévisions budgétaires	3.513.25 €	96.643.72 €
Réalisations	740.38 €	67.529.67 €
Restes à réaliser	0	0
<b>DEPENSES</b>		
Prévisions budgétaires	1.414.38 €	96.643.72 €
Réalisations	695.50 €	74.361.52 €
Restes à réaliser	194.50€	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		
Excédent ou déficit	44.08 €	-6.831.85 €

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 21/06/24 S'LO  
ID : 037-263701633-20240614-202409-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1610 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu la délibération n° 2022.24 du 5 décembre 2022, relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n° 2023.04 du 15 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°2023-05 du 09 Juin 2023 portant approbation du Compte de gestion 2022 ;

Après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2023, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif 2022, relevant du budget du CCAS.

Monsieur Laurent RICHARD, Président du CCAS en exercice, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil d'Administration,**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De prendre acte de la présentation faite du compte administratif ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture N
INVESTISSEMENT	2.293.37 €	44.88 €	2.338.25 €
FONCTIONNEMENT	14.126.83 €	-6.831.85 €	7.294.98 €
TOTAL	16.420.20 €	-6.786.97 €	9.633.23 €

Pour extrait conforme,

Le Président de séance,  
Philippe BEAUVAIS

